

Avis d'attribution de marché

CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET ECS DE TYPE PF ET PFI AVEC GARANTIE TOTALE (LOT 01 ET 07)

Directive 2014/24/UE

Département de publication : 22

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES :

TERRE & BAIE HABITAT, M Le Directeur Général, 17 rue Parmentier, 22004 Saint Brieuc

I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR** : Organisme de droit public.

I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE** : Logement et développement collectif.

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ:

II.1.1) **Intitulé** : Contrat d'exploitation des installations de chauffage et ECS de type PF et PFI avec garantie totale

Mots descripteurs : Chauffage (exploitation, entretien). Chauffage (travaux).

Descripteur principal : 50710000

II.1.3) **Type de marché** : Service.

II.1.4) **Description succincte** : La présente consultation a pour objet de faire assurer par une entreprise spécialisée pour le compte de TERRE ET BAIE HABITAT, l'exploitation, la conduite, l'entretien, les grosses réparations, le renouvellement et la garantie totale relatifs aux installations collectives de chauffage et ECS de 23 résidences et foyers. Le présent marché est divisé en 7 LOTS indépendants

II.1.6) **Information sur les lots** : Ce marché est divisé en lots : Oui

Lot n° : 01 - Patrimoine LLS (Logements locatifs sociaux) et LLT (locaux loués à un tiers)

Lot n° : 02 - Patrimoine CCAS

Lot n° : 03 - Patrimoine CROUS

Lot n° : 04 - Patrimoine ADAPEI

Lot n° : 05 - Patrimoine ADALEA

Lot n° : 06 - Patrimoine FJT

Lot n° : 07 - Patrimoine Caserne

II.2.3) **Lieu d'exécution** : Code NUTS : FR521

II.2.5) **Critères d'attribution** : **Les critères sont identiques pour tous les lots**

Valeur technique/Pondération : 55

Prix/Pondération : 45

Options : Non

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION :

IV.1.1) **Type de procédure** : Procédure ouverte

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lot n° : 01 : Patrimoine LLS (Logements locatifs sociaux) et LLT (locaux loués à un tiers).

Date de conclusion du marché : 23/12/2016

* Nombre d'offres reçues : 2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

ENGIE COFELY, 4, rue Claude Chappe - ZA Le Vallon Noyal Chatillon sur Seiche CS 59113 , 35091 R

Le titulaire est une PME : Non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Valeur totale du marché/du lot : 121297.89

Lot n° : 02 - Patrimoine CCAS Le marché/lot n'a pas été attribué

Lot n°3 - Patrimoine CROUS. Le marché/lot n'a pas été attribué

Lot n° : 04 - Patrimoine ADAPEI Le marché/lot n'a pas été attribué

Lot n° : 05 - Patrimoine ADALEA. - Le marché/lot n'a pas été attribué

Lot n° : 07 - Patrimoine Caserne.

Date de conclusion du marché : 17/01/2017

* Nombre d'offres reçues :2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom et adresse du titulaire

ENGIE COFELY, 4, rue Claude Chappe - ZA Le Vallon Noyal Chatillon sur Seiche CS 59113 , 35091 Rennes , Cedex 09

Le titulaire est une PME : Non

Informations sur le montant du marché/du lot

Valeur totale du marché/du lot : 19423.90

Le titulaire est une PME : Non

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour Motte, 35000 Rennes

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 18/01/2017